



Message FRI 2021–2024 – fiche d'information

FRI : possibilités de pilotage par la Confédération

1) Possibilités de pilotage de la Confédération dans le domaine FRI

Domaine FRI	Possibilités de pilotage de la Confédération
Formation	Devoir général de coordination et de coopération entre la Confédération et les cantons dans le domaine de la formation (art. 61a Cst.).
École obligatoire	L'école obligatoire est de la seule responsabilité des cantons. La seule limitation à ce principe est la compétence subsidiaire de la Confédération en cas de manquement à l'obligation des cantons d'harmoniser l'instruction publique (art. 62, al. 4, Cst.).
Formation professionnelle	Formation professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> – participation aux coûts de la formation professionnelle à la charge des pouvoirs publics (valeur indicative de 25 %). – participation jusqu'à 10 % des coûts de projets et prestations particulières (la Confédération peut fixer des priorités). – pilotage dans le cadre du partenariat entre les acteurs. Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle : en tant que propriétaire, la Confédération fixe des objectifs stratégiques et assume le financement correspondant.
Domaine des EPF	En tant que propriétaire, la Confédération fixe des objectifs stratégiques et assume le financement correspondant.
Universités et hautes écoles spécialisées	Coordination de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale : présidence et direction assumées par la CSHE (en étroite collaboration avec les cantons). Participation au financement des universités et des hautes écoles spécialisées : <ul style="list-style-type: none"> – contributions de base : part du montant total des coûts de référence (20 % pour les universités ; 30 % pour les hautes écoles spécialisées). – contributions d'investissements et participations aux frais locatifs : max. 30 % des dépenses donnant droit à la contribution. – contributions liées à des projets : encouragement de projets de portée nationale portés par les hautes écoles.
Formation continue ¹	Aides financières en faveur des organisations actives dans la formation continue et aux cantons (encouragement des compétences de base).
Aides à la formation	Pour le régime des aides à la formation (bourses et prêts), la responsabilité incombe principalement aux cantons. La Confédération soutient les cantons par le biais de forfaits pour leurs dépenses dans le domaine tertiaire. Elle favorise ainsi l'harmonisation intercantonale.
Recherche et innovation	Conclusion de conventions de prestations avec le financement correspondant : <ul style="list-style-type: none"> – FNS – Académies suisses des sciences

¹ La Confédération finance la formation continue par le biais de diverses lois et des assurances sociales (p. ex. les mesures relatives au marché du travail à hauteur d'environ 0,5 milliard de francs par an. Certaines lois seulement sont l'objet du présent message.

	– Établissements de recherche d'importance nationale Innosuisse : en tant que propriétaire, la Confédération fixe des objectifs stratégiques et assume le financement correspondant.
Coopération internationale FRI	Participation de la Suisse conformément aux traités.

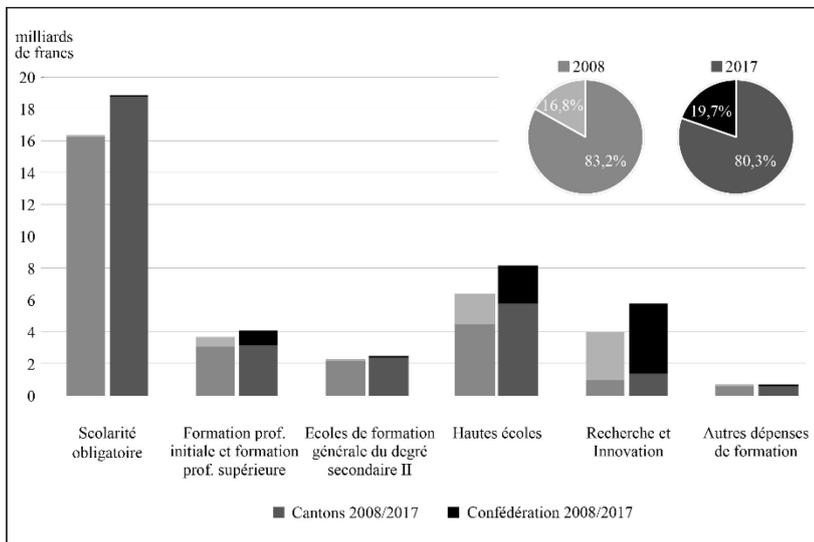
Source : message FRI 2021–2024, page 20 et 21

Informations complémentaires

Une description des responsabilités de la Confédération en matière de formation, de recherche et d'innovation est disponible aux pages 13 à 17 du message FRI 2021–2024.

2) Dépenses publiques dans le domaine FRI

Dépenses publiques en faveur de l'ensemble du domaine FRI pour les années 2008 et 2017, selon le sous-domaine et la source de financement



Source : message FRI 2021–2024, page 18

Avec 31,8 milliards de francs (2017), les cantons et les communes assument la majeure partie des dépenses publiques de formation, de recherche et d'innovation (80,3 %). Par rapport à 2008, leurs dépenses ont augmenté de 4,5 milliards de francs. Quant à la Confédération, ses dépenses s'élèvent en 2017 à 7,8 milliards de francs (19,7 %), ce qui représente une augmentation de 2,3 milliards de francs par rapport à 2008 (dont 0,9 milliard pour la formation et 1,4 milliard pour la recherche et l'innovation).

Informations complémentaires

Les rapports sur les finances FRI offrent une vue consolidée et exhaustive des dépenses effectuées et prévues dans le domaine FRI. Ils mettent en exergue le financement public FRI dans son ensemble, les dépenses de la Confédération prévues dans les messages FRI et le cofinancement de sous-domaines FRI par la Confédération et les cantons.

www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/le-sefri/rapports-sur-les-finances-fri.html

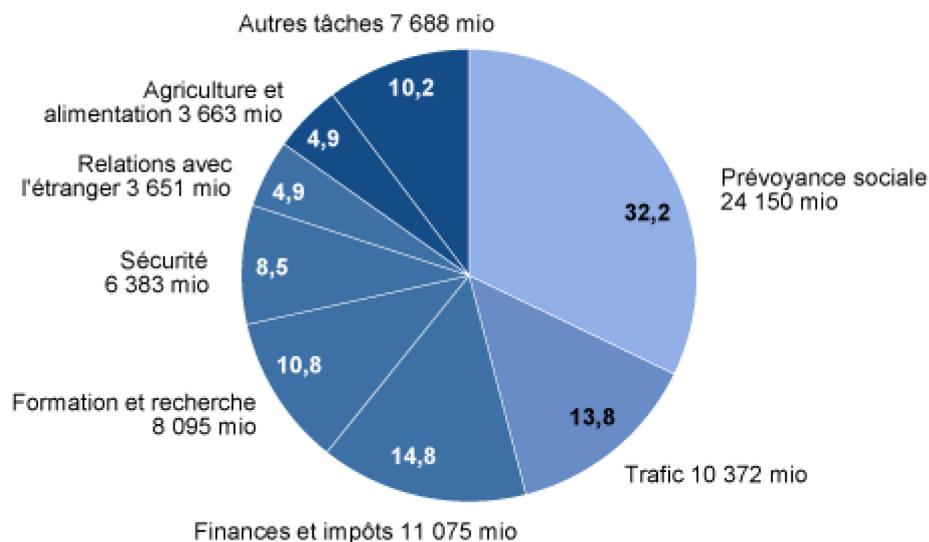
Evolution des crédits budgétaires FRI pour la période 2017 à 2024 (chiffres arrondis en millions de francs)

	Période 2017–2020		Période 2021–2024			Période 2017–2024
	Comptes 2017/2018 Budgets 2019/2020	Taux de croissance	Crédits demandés	Crédits budgétaires	Taux de croissance	Taux de croissance
Formation professionnelle						
Contributions forfaitaires, formation professionnelle supérieure	3 331	3,1 %	3469	3469	0,7 %	1,9 %
Contributions liées à des innovations et à des projets IFFP	137 155	-10,2 % 1,6 %	234 154	234 154	11,2 % -0,2 %	-0,1 % 0,7 %
Autres mesures de formation						
Formation continue, aides à la formation	125	5,0 %	154	154	7,4 %	6,1 %
Coopération internationale en matière de formation	200	6,8 %	265	265	6,7 %	6,7 %
Hautes écoles						
Domaine des EPF	10 169	1,0 %	10 811	10 811	2,5 %	1,8 %
Universités et hautes écoles spécialisées	5305	1,2 %	5657	5692	2,0 %	1,6 %
Contributions liées à des projets	230	-2,8 %	124	124	-7,0 %	-4,9 %
Recherche et innovation						
FNS	4051	2,5 %	4615	4615	2,5 %	2,5 %
Innosuisse	998	2,2 %	1042	1042	1,8 %	2,0 %
Établissements de recherche	415	6,8 %	418	418	0,6 %	3,7 %
Académies	171	8,0 %	177	177	0,7 %	4,3 %
Parc d'innovation	0		4	4		
Coopération internationale dans le domaine de la recherche et de l'innovation (domaine spatial non compris)	119	17,5 %	125	166	5,1 %	11,1 %
Domaine spatial	574	1,7 %	650	610	2,1 %	1,9 %
Total	25 980	1,7 %	27 899	27 935	2,2 %	1,9 %

- Corrections pour le calcul des taux de croissance: Formation professionnelle : mesures pour encourager le potentiel de main-d'œuvre indigène (2020 : - 7,6 millions) ; EPF : moyens supplémentaires issus d'une vente de biens immobiliers (2020 : -10 millions) ; LEHE : programme spécial Médecine humaine (2020 : -30 millions).
- Contributions liées à des innovations et à des projets: taux de croissance plus faible en raison de la comptabilisation des charges propres sur l'année de référence 2016. IFFP: taux de croissance plus faible suite à l'expiration du plan d'action Numérisation en 2020. FNS : y c. COST ; Innosuisse : y c. ancienne CTI et coopération internationale dans le domaine de l'innovation.

4) Dépenses de la Confédération

Dépenses par groupe de tâches en 2020



Source : [Administration fédérale des finances](#)

La Confédération alloue quelque 10,8 % de ses dépenses ordinaires à la formation et à la recherche. Ce groupe de tâches continuera de faire partie des domaines prioritaires en 2020. L'évolution des dépenses en la matière dépend, en majeure partie, des décisions du Parlement concernant la formation, la recherche et l'innovation (message FRI 2017-2020) ainsi que des programmes européens de formation et de recherche.